



Direction Nationale des Activités Sociales
Pôle Restauration Actiivités Economiques
Jeunesse Prestations
Service Jeunesse Prestations

Destinataires

Tous Services

Contact

N° Vert de l'action sociale
Tél : 0 800 000 505
Fax :
E-mail :

Date de validité

A partir du 1^{er} janvier 2010

Modification de

NDS CORP-DNAS-17 du 21 janvier 2009

Prestation d'action sociale : prestation "Garde des Jeunes Enfants"



**note de
service**

OBJET :

La présente note a pour objet d'indiquer les plafonds de ressources de la prestation de Garde des Jeunes Enfants au 1^{er} janvier 2010.

Jean-Paul CAMO

Prestation d'action sociale : prestation "Garde des Jeunes Enfants"

Les plafonds de ressources de la prestation Garde des Jeunes Enfants sont indexés sur les plafonds de ressources du **Complément de libre choix de mode de garde de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE)** versée par les CAF. Ils sont désormais revalorisés au 1^{er} janvier de chaque année.

Les plafonds de ressources du Complément de libre choix de mode de garde de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant ont été revalorisés de 2.80 % en moyenne au **1^{er} janvier 2010**.

Les plafonds de la prestation de Garde des Jeunes Enfants de La Poste, applicables à compter du **1^{er} janvier 2010**, sont les suivants :

PLAFONDS DE RESSOURCES DE LA FAMILLE	AIDE MODULABLE ACCORDEE PAR LA POSTE
Plafond de ressources inférieur ou égal à 30 381 €	0,40 €/heure
Plafond de ressources supérieur à 30 381 € et inférieur ou égal à 67 514 €	0,34 €/ heure
Plafond de ressources supérieur à 67 514 €	0,25 €/ heure

Les plafonds de ressources sont majorés de **8 096 €** par enfant supplémentaire au-delà du 4^{ème} enfant.

Rappel : Depuis le 1^{er} novembre 2008, le bénéfice de la prestation Garde des Jeunes Enfants est ouvert :

- aux postiers dont le conjoint perçoit une prestation de même nature versée par son employeur,
- aux deux membres d'un couple de postiers.